

# Journal de Roubaix

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5  
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

## « BLUFF » ÉLECTORAL

Paris, jeudi, 6 juin 1901.  
Le cabinet Waldeck-Rousseau poursuit sa carrière sans encombre. Jamais ministère ne rencontra majorité plus docile.  
Alors que sous l'ancienne législature, M. Méline, chaque jour harcelé par un adversaire implacable, dans la discussion de 218 interpellations, mis dans l'impossibilité absolue de faire aboutir toute réforme, M. Waldeck-Rousseau, grâce à l'ajournement systématique et indéfini de toute question embarrassante, peut marcher vers l'accomplissement du programme qu'il s'est tracé et préparer les électeurs, en dehors de toute préoccupation d'existence, sans ennui, comme sans tapage.  
Pour amuser le tapis et bluffer les électeurs voici qu'après la loi contre les associations, le projet sur les retraites ouvrières arrive, à l'heure dite.  
Commencée il y a deux jours, la discussion va continuer sans à-coups jusqu'au vote final du projet plus ou moins renoué.  
La majorité docile suivra le gouvernement jusqu'où celui-ci la voudra mener : c'est sa réflexion qu'elle prépare, cela lui suffit. Toute autre considération lui est étrangère.  
Mal étudié, le projet ne satisfait personne. Et le rapporteur, M. Guieysse a dû plaider en sa faveur les circonstances atténuantes.  
Il a reconnu que la commission n'apportait qu'une réforme incomplète et précaire. Mais, a-t-il ajouté, mieux vaut s'en tenir à une solution médiocre que de ne rien faire du tout.  
Ainsi se trouve jugé et réduit à ses justes proportions par celui-là même qui a mission de le défendre, le projet soumis à la Chambre !  
Il ne s'agit pas, on le sent bien, de faire aboutir une réforme sagement mûrie ; la majorité n'en a cure. Il s'agit simplement de ne pas revenir devant l'électeur les mains vides, et à la hâte on bâtit un projet pour avoir l'air de faire quelque chose, on le discute devant des banquettes vides et on le vote, chaque groupe ayant un de ses membres de service pour faire la concentration des bulletins.  
Si la majorité entendait se livrer à une discussion sérieuse, elle serait certainement frappée par les anomalies choquantes d'un projet qui exclut du bénéfice de la loi, les ouvriers qui auront le malheur d'être frappés d'invalidité avant l'âge de la retraite.  
Mais elle serait plus sûrement encore arrêtée par les conséquences financières d'une loi qui imposerait à un budget craquant de toutes parts, une charge nouvelle de 52 millions, dès 1902.  
La Commission a voulu aboutir quand même, ainsi que le disait aujourd'hui M. Mirman, dans son vigoureux réquisitoire, elle a imaginé d'écartier purement et simplement toutes les questions embarrassantes.  
La Chambre fera de même, persuadée d'ailleurs que la loi qu'elle aura votée n'aura jamais d'application.  
Et ainsi elle sauvera la face devant les électeurs.  
Mais bien naïfs seront ceux-ci s'ils se laissent prendre à cette manœuvre.  
H. SARRAZANAS.

## Informations

**LE CONGRÈS RADICAL**  
La gauche démocratique a décidé de participer au congrès radical. Elle estime que le congrès doit être la fédération de tous les républicains fidèles au vieil esprit républicain qui, quelles que soient leurs divergences de programmes, sont résolus à défendre la République, la démocratie, la société laïque, contre le royalisme, le cléricalisme et le cléricalisme.  
Elle estime que, si un comité, en vue de l'action électorale, est formé par le congrès, il doit réunir les représentants de tous les groupes du parti démocratique, union progressiste, groupe radical-socialiste et gauche démocratique.  
Le groupe de l'union progressiste, réuni aujourd'hui, a décidé d'adhérer au congrès radical.  
Il a délégué, pour le représenter à ce congrès, MM. Isnambert, Guillemet et Codet, avec mandat de déposer, dès l'ouverture, une motion tendant à ce que le congrès prenne le titre de « Congrès de défense et d'action républicaines ».

**ALARME ANGLAISES**  
L'ordre que le ministère de la marine vient d'envoyer pour la jonction de l'escadre de l'Atlantique avec celle de la Méditerranée devant Tanger, à la fin de ce mois, a beaucoup ému l'escadre anglaise de l'île de Malte.  
Il paraîtrait que le commandant des forces anglaises à Malte aurait immédiatement télégraphié à l'amirauté anglaise pour lui représenter que la flotte anglaise est incapable de lutter contre la double flotte française et que Malte est à la merci d'un coup de main.  
LA SANTE DE LEON XIII  
Rome, 6 juin. — Léon XIII, qu'on disait malade, vient de recouvrer dans la salle Clémentine près de 200 personnes, la plupart des étrangers de passage à Rome. Le pape, après s'être entretenu avec les principaux, est passé dans la loge dite Mantovani, où il a été placé une grande statue du Rédempteur dont il lui a été fait présent.  
Rome, 6 juin. — Ce qui a pu donner naissance à ce projet, toutefois, il a respectueusement décliné à l'auteur du projet qui pourrait très prochainement se rendre au pavillon d'été.  
On conçoit facilement que le Pape éprouve le besoin de sortir et de se promener dans les jardins du Vatican car, depuis le mois d'octobre 1899, Léon XIII n'a pas quitté ses appartements, sauf à l'occasion des cérémonies publiques qui ont eu lieu à St-Pierre.

**L'AFFAIRE DU FIGARO**  
Un arrangement est intervenu au Figaro. M. de

## UNE COMMUNE BOULEVERSEE

La commune de Coupiac, dans l'Aveyron, est en proie à deux coteries politiques à peu près égales en nombre et qui se combattent avec une fureur extraordinaire.  
Dans la nuit de jeudi, une bonfire a été déposée sur la fenêtre de la maison du maire. La maison a été à moitié détruite. On a arrêté le garde-champêtre de la commune et un individu qui est, paraît-il, son complice.  
L'ACCIDENT DE LA PASSERELLE DU GLOBE TERRESTRE  
La troisième Chambre a condamné les auteurs responsables de l'accident arrivé pendant l'exposition à la passerelle du globe terrestre.  
L'entrepreneur, M. Galszon, l'ingénieur conseil de la Société du Bâton sont condamnés à deux mois de prison avec sursis et 600 francs d'amende.  
LE GENERAL BOOTH A PARIS  
Le général Booth, de l'armée du Salut, accompagné de son genre, est arrivé aujourd'hui à Paris.  
GUILLAUME II EN RUSSIE  
Berlin, 6 juin. — La nouvelle lancée par l'Allgemeine Zeitung que le kaiser se rendra au mois d'août en Russie pour assister aux grandes manœuvres russes et qu'il se ferait accompagner du comte de Bellow a produit une vive impression.

## LA TUBERCULOSE EN AMERIQUE

Londres, 6 juin. — Un télégramme de New-York annonce que les employés margés de la visite des émigrants ont eu la mission de refuser l'accès des Etats-Unis à tous ceux qui sont reconnus atteints de la tuberculose. Cette mesure diminuera sensiblement le chiffre de l'émigration. Elle semble devoir également avoir une répercussion sur le nombre des voyageurs transatlantiques.  
JOURNAUX SOCIALISTES POURSUIVIS EN ALLEMAGNE  
Berlin, 6 juin. — Le ministre de la guerre prussien poursuit les journaux socialistes qui ont dénoncé des actes de cruauté qu'aurait commis des soldats du corps expéditionnaire de Chine. Les journaux poursuivis, ayant allégué que les soldats auxquels ces actes sont reprochés faisaient partie des contingents des différents Etats allemands, les ministres de la guerre de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg portent également plainte.  
L'ERUPTION VOLCANIQUE DU GLAZIL  
Gap, 6 juin. — Nous avons annoncé qu'une éruption volcanique s'était produite au mont Farad, près du Glazil.  
Ce n'est en réalité qu'un très gros éboulement de rochers qui, en se choquant les uns les autres, ont soulevé des nuages de poussière que de loin on a pris pour de la fumée ; ce qui a pu faire croire à une éruption.  
L'endroit où s'est produit ce bizarre accident est situé à quatre heures du village de Glazil, tout près du pic Pierroux, à 2,362 mètres d'altitude.  
La population, très effrayée d'abord, est maintenant rassurée par les explications fournies sur le phénomène.

## UN SUICIDE

New-York, 6 juin. — Une dépêche de New-York annonce que M. Richard Bidwell, écrivain et orateur connu, s'est suicidé hier en sautant dans l'eau du milieu du pont de Brooklyn à New-York. Ses théories étaient que l'esprit est plus fort que la matière et qu'il avait assez de foi pour traverser le pont de l'eau et même marcher à la surface.  
UN MONUMENT A BRESCIA  
New-York, 6 juin. — Les anarchistes de New-York ont projeté d'élever un monument à la mémoire de Bresca. Une représentation organisée au profit de ce monument, et pour laquelle 4,000 billets avaient été déjà placés, a été interdite par la police.  
UN PANAMA EN HONGRIE  
Le gouvernement a prononcé la dissolution de soixante sociétés de secours mutuels dont les administrateurs ont commis des détournements se montant à plusieurs millions.  
Le nombre des sociétaires qui ont été victimes de ces manœuvres s'élève à quarante mille.  
LA PESTE A HONG-KONG  
Une dépêche de Hong-Kong au Colonial Office, et publiée par le « Daily Mail », annonce que le nombre des cas de peste pour la semaine finissant le 1er juin a été de 215, dont 207 décès.

## CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Paris, 6 juin. — Le Conseil supérieur du travail a tenu séance ce matin, au ministère du commerce, sous la présidence de M. Millerand, ministre du commerce.  
Il a examiné les propositions de la Commission permanente tendant à assujettir les établissements commerciaux de tout ordre à la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes.  
Le Conseil supérieur vote, par 25 voix contre 12, la modification suivante, (indiquée en caractères italiques) à l'article 1er de la loi de 1892 :  
Art. 1er. — Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines, manufactures, mines, carrières, chantiers, ateliers, laboratoires, cuisines, caves et chais, bureaux, magasins, boutiques, arrière-boutiques et leurs dépendances... et, en général, dans les établissements de tout ordre, industriels et commerciaux, est soumis aux obligations déterminées par la présente loi.  
Dans les dépendances sont compris les dortoirs, réfectoires et cuisines de personnel, ainsi que les terrasses et emplacements sur la voie publique affectés aux ventes et aux étalages extérieurs.  
Le Conseil adopte ensuite les propositions suivantes qui lui sont soumises par la Commission permanente :  
Toutes les dispositions de la présente loi et des décrets subséquents visant les établissements industriels, les chefs d'industrie et les ouvriers, sont applicables, sans les dérogations expressément prévues, aux employés et ouvriers de toutes catégories occupés dans tous les établissements énumérés dans l'article 1er de la présente loi.  
Il y a lieu d'appliquer purement et simplement l'article 2 de la loi de 1892, fixant l'âge d'admission des enfants à treize et douze ans.  
La proposition de la Commission permanente, tendant à considérer comme travail de nuit, dans les établissements commerciaux, le travail effectué entre 10 heures du soir et 6 heures du matin (au lieu de 9 heures du soir et 5 heures du matin) est repoussée par 17 voix contre 10.  
La Commission proposait une dérogation pour le travail du samedi soir et des veilles des jours de fêtes légales. Après un débat, le texte de la Commission est ainsi modifié, sur la proposition de M. Rioum :  
Par exception, dans les laboratoires, cuisines, caves et chais, bureaux, magasins, boutiques, arrière-boutiques et leurs dépendances, et en général dans les établissements commerciaux visés par la présente loi, le travail de la journée pourra être, le samedi et la veille des jours de fêtes légales, prolongé jusqu'à 9 heures du soir. Toutefois, cette dérogation ne sera accordée qu'en profit des établissements dans lesquels le travail sera suspendu pendant toute la journée du lendemain.  
Le texte ci-dessus est alors adopté par le conseil supérieur.  
Une proposition tendant à autoriser les femmes

adultes à travailler la nuit, pendant sept heures, dans certaines professions non dangereuses, est renvoyée à la commission permanente.  
La Commission propose d'autoriser le travail les jours de fêtes légales dans les établissements commerciaux. Le texte de la Commission est repoussé et le texte suivant, proposé par M. Rioum, est adopté par le conseil supérieur :  
L'obligation du repos hebdomadaire, l'interdiction du travail les jours de fêtes légales et les restrictions relatives à la durée du travail peuvent être temporairement levées par l'inspecteur divisionnaire.  
La discussion d'une proposition relative à l'affichage des dispositions légales dans les établissements commerciaux est remise à demain.

## AVANT LA HAUTE-COUR

Au Luxembourg, on estima que le procès pourrait être conduit assez rapidement et que, commencé le 24 du mois courant, il pourrait être terminé à brève échéance.  
Voici quelques renseignements sur les intentions de M. de Lur-Saluces en ce qui concerne sa défense devant les juges :  
En premier lieu, l'accusé se propose de porter devant ses juges de nouvelles affirmations monarchistes et, sinon un nouveau programme, du moins des précisions jugées opportunes en vue des prochaines élections.  
En second lieu, M. de Lur-Saluces se propose de répondre catégoriquement aux accusations portées par M. Déroulède contre les royalistes. Il essaiera de provoquer sur ce point un débat contradictoire dont il se fera l'interprète.  
Il espère prouver, par ce débat même, qu'aucune entente n'a jamais pu exister entre les partisans du duc d'Orléans et les légitimistes nationaux catholiques. Dès lors, l'incompétence de la Haute-Cour saurait, nécessairement, en effet, le complot, justiciable en principe de la Cour d'assises, ne vient, par exception devant les juges sénatoriaux que s'il s'accompagne d'un commencement d'exécution.  
Ce commencement d'exécution, ce début d'attentat s'est bien produit au jour des obsèques de Félix-Faure. Mais on n'y a pu impliquer (d'après la thèse monarchiste) que des partisans de M. Déroulède. Le Sénat serait donc incompetent pour juger M. de Lur-Saluces comme il le fut pour condamner M. Buffet.

## LA FRANCE AU DEHORS

**LES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES AU XIX. SIÈCLE (1)**  
Jes ne sais si l'on se rend bien compte de la valeur de cet ouvrage. Le titre, à première vue, est exclusif, mais il est en réalité très large. Cet ouvrage est l'histoire de la civilisation française à l'étranger, ou mieux, histoire du concours que le catholicisme français a, depuis des siècles, apporté à l'œuvre de la civilisation humaine.  
Aussi bien, l'homme qui a inspiré et qui dirige cette œuvre nous offre-t-il ce double caractère de religieux et de Français. C'est un Jésuite, le P. J.-B. Piolot.  
N'allez point croire que ce soit, comme l'on dit, un « rat de bibliothèque », un homme qui ne connaît que les idées de colonisation, si peu connues, si peu appréciées, chez nous. Récemment, il a consacré sa pensée dans un ouvrage fort estimé : *La France hors de France. Notre émigration, sa nécessité, ses conditions*. — car les colons ne sont encore, hélas ! que des spécialistes, — en font grand éloge ; et dans l'avant-dernier numéro de la *Quinzaine coloniale* dirigée par M. Challoy-Bort. Je trouve cette appréciation, qui nous fait connaître non seulement le livre, mais l'homme : Le critique y remarque l'importance des problèmes, la richesse de la documentation, la variété des aperçus. *La Quinzaine coloniale* ajoute :  
« Ces questions, qui sont au nombre de celles dont notre pays a le devoir impérieux de se préoccuper, il veut conserver son rang dans le monde. Le P. Piolot les a abordées dans un esprit de libéralisme aigüé, d'ailleurs, il nous avait depuis longtemps habitués. Nous avons également retrouvé dans son livre, portées à un plus haut degré, ces qualités de belle et solide ordonnance, d'exposition claire et méthodique, de style ferme et précis, déjà si frappantes dans ses précédents ouvrages et qui, dans celui-ci, atteignent à la maîtrise. Ajoutons que ce livre, qui fait en quelque sorte le tour du monde colonial, témoigne d'un étonnant contact avec la réalité, d'une connaissance approfondie de l'étranger, d'une expérience coloniale de l'auteur pour mener à bien sa tâche. Que dirions-nous de sa thèse en soi ? Qu'elle est juste, qu'elle est, sauf sur quelques points secondaires de détail, la mesure, ou plutôt celle de tout le parti colonial. Ce qui apparaît en propre au P. Piolot, c'est la vigueur de logique avec laquelle il a su l'établir, c'est le choix toujours sûr des statistiques les plus démonstratives, des arguments les plus topiques, des preuves les plus solides qu'il a accumulées avec une profusion incroyable autour de cette thèse pour la défendre contre toutes les critiques passées ou à venir. » (2)

## UNE INVASION DE TZIGANES A PARIS

Les tribus de Ferko et de Palikaru. — De Fresnes à Paris. — Une naissance. — Chez le commissaire. — En route pour Etampes.  
Deux cents Tziganes, appartenant aux tribus Ferko et Palikaru, sortes de bohémiques, de nomades, arrivèrent à Paris, venant de Fresnes, et s'installèrent sur les fortifications, boulevard Saint-Victor. Quinze voitures, six cents chevaux, des ours, des singes, toute sorte d'animaux exotiques les suivaient. Les hommes, vêtus d'oripeaux multicolores, brillaient, chantaient des refrains de leur pays, tandis que les femmes, surveillaient la troupe des enfants qui s'ébattaient sur le gazon chauvre et brûlé des fortifications.  
Ce spectacle, aussi rare que pittoresque, avait attiré une foule nombreuse de curieux.  
Toutefois, comme il n'est pas de curiosité qui ne se lasse, il se serait bientôt plus resté autour de la troupe, bohémienne que quelques gamins, si un incident n'avait étonné et remis en joie les spectateurs.  
On aperçut soudain que la troupe venait de s'agrandir d'un nouveau petit tzigane. Les femmes transportèrent le nouveau-né dans une voiture, mais quelle ne fut pas la stupéfaction des curieux, quand, quelques instants après l'événement, ils virent la mère assise sur les marches de sa roulotte, fumant tranquillement la pipe, dent elle humait avec délices les vapeurs odorantes.  
Cette scène n'avait pas eu le don d'étonner les Tziganes, dont quelques-uns proposaient en vente leurs chevaux à des prix d'une médiocrité telle, que de braves agents, croyant la marchandise volée, conduisirent toute la troupe au commissariat de police de M. Renaud. Ce défilé qu'allongeaient plus de deux mille curieux produisit un grand émoi dans le quartier de Vaugirard. Il fallut établir devant le poste un barrage de 25 agents pour empêcher les badauds d'envahir le commissariat.  
Le manager, nommé Bohant, originaire de Suisse, le seul qui parlât le français, fut entendu par le magistrat. Il prouva qu'il était bien marchand de chevaux, exhiba ses papiers et un portefeuille contenant huit mille francs. Le commissaire de police, satisfait de ces explications, fit remettre en liberté l'armée de Tziganes, qui sortit de Paris, s'acheminant vers Etampes, toujours accompagnée par une foule nombreuse de gamins dont les rires et les lazzi ne semblaient pas les ennuoyer.

## LES AFFAIRES DE CHINE

L'incident de Tien-Tsin  
Paris, 6 juin. — La note officieuse que voici a été communiquée :  
« Le Ministre de la Marine a reçu, hier soir, du général Veyron, une dépêche l'informant d'une querelle à éclat, dimanche, à Tien-Tsin, entre des soldats français et allemands et la police anglaise.  
« Au cours de cette rixe, nous avons eu deux hommes tués et cinq blessés. L'un de ces derniers, plus grièvement atteint, a succombé.  
« Une seconde dépêche confirme que le commandant de la marine a fait prévenir les familles des victimes.  
Tien-Tsin gardée par les alliés  
Londres, 6 juin. — Le correspondant du Standard, à Tien-Tsin, télégraphie le 6 juin :  
« On prétend que le comte de Waldersée, avant de quitter Tien-Tsin, aurait exprimé l'opinion que cette ville devrait rester sous la garde des alliés pendant cinq années.  
L'opinion d'un religieux  
Marseille, 6 juin. — Mgr Maur, prieur de la Trappe de Yang-Chia-Cheou, situé à trois journées

de marche de Pékin, arrivé par le Yarra, a expliqué ainsi comment la mission a été préservée de l'attaque des Boxers :  
« Les Boxers n'ont fait qu'une seule victime parmi nous le Père Don Bernard, prieur, à qui j'ai succédé, et qui a été blessé mortellement parce qu'il s'était imprudemment éloigné de notre ligne de fortification... Car il faut vous dire que dès les premiers troubles nous avions creusé une longue suite de fossés dotés par une muraille en vieilles briques ; en outre, nous avions construit huit fortifications en terre et briques sur les hauteurs avoisinantes...  
« Nous étions cernés, grâce aux six cents chrétiens indigènes qui s'étaient réfugiés chez nous on apportant des fusils et des munitions. Les Boxers ont dû savoir exactement à quoi s'en tenir, car ils se sont contentés de rôder autour de nos terres.  
« Mgr Maur est lui aussi pessimiste en ce qui concerne la situation actuelle en Chine. Ses renseignements, comme ceux qu'il a recueillis chez les Lazaristes, où il est descendu, confirment les déclarations de M. l'abbé Chevalier, des missions de Lyon.  
« Il faut s'attendre à de nouvelles et sanglantes émeutes après le départ des armées internationales.  
« On peut supposer que Pékin sera protégé par les forces qu'on y maintiendra, mais ailleurs cessera l'anarchie, le pillage, le massacre des chrétiens... »

## La Dernière Exposition Universelle ET LA STATISTIQUE

Les statisticiens viennent seulement d'achever, et par partie seulement, la besogne qui leur était échue du fait de l'Exposition de 1900.  
Sans revenir sur le détail des entrées, notées jour par jour, rappelons seulement que l'Exposition reçut 60.850.988 visiteurs et que les totaux les plus importants furent atteints, le 7 octobre, avec 602.046 visiteurs, le 4 novembre avec 651.967 et le 11 novembre avec 558.403.  
Comment ces visiteurs se rendaient-ils à l'Exposition ? Rarement à pied, car il y eut, aux abords des différents portes, un mouvement énorme de voitures.  
A la Concorde, on note le passage de 407.127 voitures ; aux Champs-Élysées, de 408.759 ; à la porte Rapp, de 342.387 ; au Trocadéro, de 303.748. En moyenne, 100.000 voitures par jour se rendirent à l'Exposition. Il ne s'agit là que de sacres et des voitures particulières ; dans le même temps, les omnibus et tramways desservant l'Exposition transportèrent 62.657.000 voyageurs ; le chemin de fer du Champ-de-Mars, 10 millions 185.000 ; les bateaux, 20.417.000.  
Quant aux moyens de transport dans l'Exposition, ils furent relativement négligés : au trottoir roulant, on n'enregistra que 6 millions et demi d'entrées et deux millions et demi au chemin de fer électrique.  
On n'eut à enregistrer, en six mois, du fait de l'Exposition, qu'une tentative d'assassinat de 478 vols. Les accidents furent, par contre, assez nombreux : 447, dont 16 suivis de mort, 10 explosions, 13 incendies.  
Sur la voie publique, on ramassa 16.228 objets de toute sorte, 3.720 dans les voitures, 13.933 dans les omnibus et tramways, et en tout 5.144 parapluies et ombrelles. Il est à remarquer que, sur près de 40.000 objets apportés aux postes de police, on en réclama à peine 12.000.  
En présence de l'afflux des visiteurs à Paris, les commerçants en denrées alimentaires devaient s'approvisionner, l'année dernière, plus largement que d'habitude. On nota, rien qu'aux Halles centrales, l'entrée de 34.500.000 kilos de viande, de 12 millions de pièces de volailles et de gibier, de 15 millions de kilos de poisson de mer et de 186 millions d'œufs.

## Notes fantaisistes

**ROMAINS A POITIERS**  
A Poitiers, rue de la Visitation, devant la maison des Monniers Homais en cause avec M. Tout le Monde de l'événement du jour.  
M. HOMAIS. — Quelle affaire un pareil scandale ! Ça se serait à peine compris sous l'Empire...  
M. TOUT LE MONDE. — Sous l'Empire ou sous la République, c'est horrible, je ne comprends pas davantage...  
M. HOMAIS. — C'est que vous n'êtes pas, comme moi, initié aux dessous de l'affaire...  
M. TOUT LE MONDE. — Quels dessous ?  
M. HOMAIS. — Je vais vous les dire. Je n'ai pas le droit d'écarter la vérité pour moi tout seul. Sachez donc que, dans toutes ces histoires de séquestration, de taudis, de folie, de vermine, de captivité d'héritage, il y a du cléricalisme...  
M. TOUT LE MONDE. — A qui se fier en ce monde ? Dire que le frère de la victime a été sous-préfet !  
M. HOMAIS. — Oh ! il y a longtemps. Ce n'est pas un sous-préfet de la défense républicaine qui aurait été nommé comme M. Monnier. Une époque à les sous-préfets qu'elle méritait...  
M. TOUT LE MONDE. — N'empêche que, sans une dénonciation, Blanche Monnier serait encore là...  
M. HOMAIS. — A cause des curés, vous diriez !  
M. TOUT LE MONDE. — Je chercherais plutôt, je l'avoue, les motifs qui ont pu pousser au crime des personnes aussi considérables et considérées...  
M. HOMAIS. — A quoi bon ! Je vous le répète, la réaction et le cléricalisme ont tout fait. Décidément, vous n'êtes du rien à la politique...  
M. TOUT LE MONDE. — La politique ! Qu'a-t-elle à voir dans cette affaire ? Bien !  
M. HOMAIS. — Bien pour vous. Tout pour moi. C'est précisément parce qu'elle n'y est pas que je l'y mêle. Dans l'intérêt de mes idées, je suis obligé de lui faire part. On me dirait demain que l'évêque fournissait lui-même du verre pilé pour en saupoudrer la chambre de la séquestrée que je n'en serais pas surpris...  
M. TOUT LE MONDE. — Plusieurs prêtres ont cependant manifesté leur indignation...  
M. HOMAIS. — Ils ont manifesté leur indignation, dites-vous ? Alors, plus de doute, c'est eux. Cherchez le curé, je ne me trompais pas. (Après un silence.) Le cherchez-vous ?  
M. TOUT LE MONDE. — Non, je cherche où est le bon sens dans tout ce que vous racontez. Mais je n'espère que je ne peux pas l'apercevoir, et pour une raison bien simple, c'est que vous êtes assés dessus.  
BRÉVANNES.

## Chambre des Députés

Séance du jeudi 6 juin 1901  
La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.  
**LES GRÉVISTES DE MONTCEAU**  
M. DEJEANTE dépose une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de 100.000 francs pour les ouvriers victimes du chômage à Montceau-les-Mines. (Applaudissements à l'extrême gauche ; murmures.)  
A l'heure actuelle, dit-il, il y a 1.600 mineurs qui attendent la Compagnie sans manger de nourriture ; dix fois les jours l'émoussure et qui ne voient rien venir obéit à d'autres raisons. (Bruit.)  
L'heure actuelle n'est plus rien pour se nourrir ; les ressources du syndicat sont épuisées ; il serait indigne d'un Parlement républicain de laisser mourir de faim de courageux travailleurs. (Applaudissements à l'extrême gauche.)  
Voix au centre : Si les socialistes n'avaient pas encouragé la grève, les ouvriers n'auraient pas été. (Applaudissements à l'extrême gauche.)  
M. LAURENT ROGÉE. — Qu'on prenne les 100.000 fr. sur le traitement des ministres. (Bruit.)  
L'urgence est déclarée ; la proposition est renvoyée à la commission du budget.  
M. MASSABEAU demande à son tour un crédit de 100.000 francs pour les victimes des orages dans l'Aveyron. (Exclamations à l'extrême gauche.) Est-ce que par hasard, dit-il, on est moins intéressé parce qu'on est agriculteur ou qu'on est éligible de Paris. (Applaudissements à droite et au centre.) L'urgence est déclarée et la proposition est renvoyée à la Commission du budget.

## LE RÉGIME DES BOISSONS

M. LASIES dépose une proposition de loi modifiant le paragraphe 3 de l'article 10 de la loi des boissons. Il demande l'urgence.  
Cris à l'extrême gauche : L'ordre du jour ! Les retraites ouvrières ! (Protestations sur divers bancs.)  
M. PICHON. — Je demande à la Chambre de ne pas voter l'urgence en faveur de la proposition de M. Lasies.  
La loi sur les boissons a été votée sur un territoire un état de crise aiguë. (Très bien, très bien sur de nombreux bancs.)  
Ce n'est pas une raison pour favoriser encore davantage les retraites ouvrières de crédits. (Exclamations sur quelques bancs.)  
M. LASIES soutient sa demande d'urgence.  
M. PICHON. — Et nous, nous demandons l'urgence pour la suppression du privilège des bouilleurs de cru. (Exclamations sur divers bancs. — Applaudissements sur d'autres.)  
LE MINISTRE DES FINANCES. — Je demande le renvoi à la Commission de législation fiscale.  
M. CUNéo D'ORRANO. — C'est plutôt à la Commission des retraites ouvrières que vous devriez la renvoyer, car votre loi va créer des malheureux. (Bruit.)  
Ce renvoi est prononcé par 512 voix contre 50.  
LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi à la Commission de législation fiscale.  
M. LASIES. — Je maintiens ma demande d'urgence.  
M. PICHON. — Je demande que les amendements à la loi des boissons, déposés par M. Lasies et moi, et principalement celui qui demande la suppression du privilège des bouilleurs de cru, soient joints à la proposition de M. Lasies pour être examinés — même temps qu'elle par la

Commission de législation fiscale.  
M. CUNéo D'ORRANO. — C'est plutôt à la Commission des retraites ouvrières que vous devriez la renvoyer, car votre loi va créer des malheureux. (Bruit.)  
Ce renvoi est prononcé par 512 voix contre 50.  
LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi à la Commission de législation fiscale.  
M. LASIES. — Je maintiens ma demande d'urgence.  
M. PICHON. — Je demande que les amendements à la loi des boissons, déposés par M. Lasies et moi, et principalement celui qui demande la suppression du privilège des bouilleurs de cru, soient joints à la proposition de M. Lasies pour être examinés — même temps qu'elle par la

Commission de législation fiscale.  
M. CUNéo D'ORRANO. — C'est plutôt à la Commission des retraites ouvrières que vous devriez la renvoyer, car votre loi va créer des malheureux. (Bruit.)  
Ce renvoi est prononcé par 512 voix contre 50.  
LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi à la Commission de législation fiscale.  
M. LASIES. — Je maintiens ma demande d'urgence.  
M. PICHON. — Je demande que les amendements à la loi des boissons, déposés par M. Lasies et moi, et principalement celui qui demande la suppression du privilège des bouilleurs de cru, soient joints à la proposition de M. Lasies pour être examinés — même temps qu'elle par la

Commission de législation fiscale.  
M. CUNéo D'ORRANO. — C'est plutôt à la Commission des retraites ouvrières que vous devriez la renvoyer, car votre loi va créer des malheureux. (Bruit.)  
Ce renvoi est prononcé par 512 voix contre 50.  
LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi à la Commission de législation fiscale.  
M. LASIES. — Je maintiens ma demande d'urgence.  
M. PICHON. — Je demande que les amendements à la loi des boissons, déposés par M. Lasies et moi, et principalement celui qui demande la suppression du privilège des bouilleurs de cru, soient joints à la proposition de M. Lasies pour être examinés — même temps qu'elle par la

Commission de législation fiscale.  
M. CUNéo D'ORRANO. — C'est plutôt à la Commission des retraites ouvrières que vous devriez la renvoyer, car votre loi va créer des malheureux. (Bruit.)  
Ce renvoi est prononcé par 512 voix contre 50.  
LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi à la Commission de législation fiscale.  
M. LASIES. — Je maintiens ma demande d'urgence.  
M. PICHON. — Je demande que les amendements à la loi des boissons, déposés par M. Lasies et moi, et principalement celui qui demande la suppression du privilège des bouilleurs de cru, soient joints à la proposition de M. Lasies pour être examinés — même temps qu'elle par la